

Saint Saturnin Lès Apt, le 17 mai 2024.

Monsieur Jacques SUBE  
Commissaire enquêteur

à

Mairie  
Le cours  
84760 SAINT MARTIN DE LA BRASQUE

**SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC  
ENQUETE PUBLIQUE n° E24000018 / 84**

Projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU)  
Commune de SAINT MARTIN DE LA BRASQUE - VAUCLUSE  
du 15 avril au 17 mai 2024 inclus

Madame le Maire,

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'environnement, veuillez trouver ci-après le relevé et la synthèse des observations du public dans le cadre de l'enquête publique citée en référence.

1ère permanence : lundi 15 avril 2024, de 08h30 à 11h30, en mairie de Saint Martin de la Brasque.  
02 observations ont été portées sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

Entre le 15 avril et le 02 mai 2024, 03 observations ont été portées sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

2ème permanence : jeudi 02 mai 2024, de 08h30 à 11h30, en mairie de Saint Martin de la Brasque.  
01 observation a été portée sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

Entre le 02 mai et le 17 mai 2024 02, 01 observation a été portée sur le registre, aucun courrier n'a été remis, et 01 courriel a été reçu.

3ème permanence : vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30, en mairie de Saint Martin de la Brasque.  
01 observation a été portée sur le registre, aucun courrier n'a été remis, aucun courriel n'a été reçu.

Ainsi, pendant la durée de l'enquête :

- 09 observations ont été portées sur le registre,
- aucun courrier postal n'a été adressé au commissaire enquêteur,
- 01 courriel a été reçu.

Le total des observations à exploiter est de 10.

07 observations portées sont à considérer POUR INFORMATION et ne justifient pas de réponse argumentée. De plus elles expriment un avis favorable à ce projet.

03 observations portées, dont deux identiques (registre et courriel), sous forme de demandes, doivent faire l'objet de réponses argumentées.

La synthèse extraite des observations du public se traduit par les demandes suivantes :

- Confirmation du transfert de la servitude de passage, sur la parcelle 446, sous forme de voie carrossable ;
- Préciser exactement les conditions de construction « à vocation d'habitat » ;
- En référence à l'article L 153-38 du Code de l'urbanisme, quelle est la justification du choix de cet emplacement ;
- La consommation foncière respecte-t-elle les documents intégrateurs (SCOT, SRADDET) ?
- Préciser le nombre de logements et de garages envisagés ;
- Plus de précision dans le règlement, article A2, parties 1 et 2, et justifier la partie 4 ;
- Réglementer les zones N au même titre que les zones A.

D'autre part, suite à l'étude des avis émis par les Personnes publiques associées (PPA) ayant répondu à votre sollicitation, je vous demande de bien vouloir m'apporter des éléments de réponse, ou contradictoires, aux questions suivantes :

- Comment sera pris en compte l'avis « très réservé » de la Préfecture de Vaucluse relatif à l'article L 153-38 du Code de l'urbanisme, et au respect des documents intégrateurs quant à la consommation foncière ?
- Comment sera prise en compte la recommandation du Parc naturel régional du Luberon quant à l'adossement des bâtiments à la voirie ?

Je vous propose de vous rencontrer dans vos locaux le lundi 27 mai 2024 à 09h00 afin de commenter cette synthèse, en présence, à votre convenance, du bureau d'étude.

Cet entretien permettra, si nécessaire, d'en détailler le contenu et de préciser la nature des réponses attendues en retour.

Afin de rester compatible avec le calendrier de rédaction et de restitution du rapport d'enquête, envisagé pour le 10 juin 2024, je sollicite votre mémoire en réponse au plus tard le 05 juin 2024.

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques SUBE  
Commissaire enquêteur près le Tribunal administratif de Nîmes  
et la Préfecture de Vaucluse.

